

Conséquences de la présence du loup sur les réorganisations des activités en élevage ovin pastoral

Lasseur J., Garde L.

in

Pacheco F. (ed.), Morand-Fehr P. (ed.).
Changes in sheep and goat farming systems at the beginning of the 21st century :
research, tools, methods and initiatives in favour of a sustainable development

Zaragoza : CIHEAM / DRAP-Norte / FAO
Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 91

2009
pages 135-140

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=801137>

To cite this article / Pour citer cet article

Lasseur J., Garde L. **Conséquences de la présence du loup sur les réorganisations des activités en élevage ovin pastoral**. In : Pacheco F. (ed.), Morand-Fehr P. (ed.). *Changes in sheep and goat farming systems at the beginning of the 21st century : research, tools, methods and initiatives in favour of a sustainable development*. Zaragoza : CIHEAM / DRAP-Norte / FAO, 2009. p. 135-140 (Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 91)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

Conséquences de la présence du loup sur les réorganisations des activités en élevage ovin pastoral

J. Lasseur* et L. Garde**

*INRA, SAD, Domaine St Paul, 84914 Avignon cedex 09 (France)

**CERPAM, Route de la Durance, 04100 Manosque (France)

Résumé. Dans deux vallées du Mercantour (Alpes Maritimes), des meutes de loups sont présentes depuis quinze ans. Notre étude analyse les répercussions de cette présence à court et moyen terme sur les activités d'élevage ovin. Les élevages se sont maintenus sur ce territoire depuis l'arrivée du loup. Ce maintien résulte, pour les éleveurs, d'un défaut d'alternatives de reconversion. Il est porteur d'interrogations sur la pérennité à moyen terme de l'élevage. La mise en place des mesures de protection remet, elle, en cause un système de pratiques considéré comme la référence du bon éleveur dans l'acception que les éleveurs ont de leur métier. La contribution future de ces activités de production agricole à la gestion environnementale des espaces "naturels" suppose de dépasser de telles contradictions.

Mots-clés. Pastoralisme – Ovin – Système d'élevage - Loup – Diversité – Pérennité.

Consequences of the presence of wolves on the reorganization of on-pasture sheep farming activities

Abstract. *Wolves have been present in southern French Alps for more than 15 years. We have studied the immediate and mid-term effects of their presence on sheep farming systems. Sheep farms are maintained in this area but only because of a lack of alternatives for sheep farmers. In the mid-term, this may question the maintenance of sheep farming. In the short term, the adoption of the protection plan for wolves is a major disruption for the pastoral system. Gathering flocks into a night park in particular is negatively considered regarding local know-how of farmers. Our results underline the need to overwhelm these contradictions to ensure a positive contribution of sheep farming to biodiversity conservation policies in pastoral landscape.*

Keywords. *Pastoralism – Sheep – Farming system – Wolf –Diversity – Perenniality.*

I – Introduction

Le retour du loup en région méditerranéenne française (1992) modifie la perception d'un élevage globalement favorable à l'environnement. La place que l'on souhaite attribuer à cet élevage dans la protection des espaces "naturels" est l'objet de prises de positions très contrastées et la présence du loup engendre des modifications de pratiques susceptibles de remettre en cause la contribution de l'élevage à la gestion de ces espaces. Nous avons réalisé une étude sur les conséquences de la présence de loup sur les systèmes d'élevage de deux vallées des Alpes du sud. Nous présenterons les principaux enjeux des relations élevage environnement que nous retenons et les transformations des élevages en lien à la présence de loup. Nous discuterons ensuite les conséquences de ces modifications et l'accompagnement des transformations de ces élevages pour assurer leur pérennité et leur contribution à la gestion des espaces.

II – Le cadre d'évaluation des relations entre élevage et environnement

1. La nature des questions d'environnement

Les relations entre agriculture et environnement sont souvent abordées en recherchant une limitation des effets négatifs des pratiques agricoles. En France, l'élevage ovin méditerranéen est lui essentiellement concerné par sa contribution à la gestion de la biodiversité. Cette question peut être abordée sous l'angle de la préservation d'espèces emblématiques. Toutefois, la légitimité du choix de ces espèces, la relation entre la préservation de celles-ci et la capacité à agir sur la biodiversité en général sont des questions difficiles à traiter compte tenu du niveau d'incomplétude des connaissances (Janet, 2007). Dans le cas particulier de la préservation du loup et des relations entre cette préservation et les activités d'élevage pastoral la question nous semble toutefois devoir être posée. Concernant les espaces "naturels" méditerranéens, fortement structurés par le pastoralisme, le déclin des activités humaines peut être contre-productif en regard des enjeux de biodiversité. Il convient donc sur ces milieux d'associer l'action de l'homme à cette question. En fait, plus que de préservation d'espèces particulières, ce sont les capacités d'évolution des milieux dans une conception dynamique des systèmes écologiques dont il est avant tout question. Il faut alors s'intéresser à la gestion des équilibres entre dynamique des activités pastorales et dynamique des milieux minimisant des irréversibilités. Ceci sur des pas de temps longs et à une échelle territoriale permettant d'intégrer les interactions entre écosystèmes.

2. L'analyse des activités d'élevage

L'activité d'élevage contribue à la dynamique des territoires en maintenant par le pâturage des milieux ouverts intégrés dans une mosaïque associant espaces cultivés et espaces forestiers. Cette contribution doit être conciliée avec une dynamique des élevages permettant à cette activité de maintenir ses cohérences propres, sa pérennité en tant que système de production. Dans ce cadre nous développons deux niveaux d'analyse des activités d'élevage, d'une part l'analyse des mécanismes socio-économiques régissant à l'échelle régionale ses transformations et d'autre part les transformations des pratiques à l'échelle des exploitations.

Au niveau régional, de la fin des années 70 au milieu des années 90, l'accroissement des tailles de troupeau et l'amélioration de la productivité du travail orientent les actions de développement. Les spécificités locales telle l'abondance des surfaces pastorales n'ont pas à cette époque été considérées par les acteurs de la filière ovine régionale comme une ressource permettant d'asseoir son développement. Au cours de ces années, on note un accroissement important de la taille des troupeaux, une intensification fourragère et le développement de la production en "contre saison". La filière régionale montre qu'il est possible de développer des exploitations modernisées mais au détriment de la valorisation des espaces "naturels", moins favorables à l'activité agricole. A la suite de la réforme de la PAC de 1992, spécialisation et accroissement des tailles de troupeaux se poursuivent. Mais la mise en place de la prime à l'herbe limite l'intérêt de l'augmentation de productivité des terres labourables et redonne un attrait aux espaces naturels. Le développement des dispositifs agri-environnementaux pour favoriser l'entretien par le pâturage des espaces naturels accompagne ce redéploiement (Lasseur, 2005). En élaborant de nouveaux savoir-faire, les éleveurs réintègrent dans leurs systèmes de production des ressources marginalisées. Mais l'avenir demeure incertain entre une consolidation de systèmes d'élevage tirant parti des ressources pastorales ou un repli sur l'espace cultivé dans une logique d'intensification des productions.

Au niveau des exploitations, il s'agit d'analyser les évolutions des pratiques matérielles et la redéfinition du sens que les éleveurs donnent à leurs activités. Il s'agit d'étudier la reconstruction qui s'opère au sein de la profession, en interaction avec d'autres acteurs, menant aux différents arbitrages que les éleveurs opèrent vis à vis de pratiques qu'il leur

semble possible, souhaitable, inenvisageable de mettre en œuvre (Leguen et Sigwald, 1999 ; Lémery, 2003). En ce qui concerne plus spécifiquement la question de la prédation, l'inadaptation des pratiques d'élevage aux nouvelles conditions créées par la présence du loup ou à l'inverse l'inadaptation des mesures de protection aux systèmes d'élevage existants sont au centre des débats concernant les possibilités de cohabitation entre élevage et loup.

III – Présentation de l'étude de cas

Le caractère très pastoral des élevages de Vésubie et Roya (10 mois de pâturage par an) les rend très exposés aux risques de prédation. Ceci, couplé à une prédation forte et ancienne, justifie le choix de localisation de l'étude pour identifier des points d'achoppement entre élevage et présence de loup généralisables, même s'ils ne se manifestent pas avec la même vigueur dans d'autres contextes. Le recensement agricole (RA) de 2000 dénombre 40 éleveurs ovins et un cheptel de 10000 brebis. Entre 1988 et 2000, dates qui encadrent l'arrivée du loup (1992), l'évolution de l'élevage ovin local est proche de celle du département : diminution du nombre des exploitations (- 45 %), augmentation de la taille des troupeaux (de 120 à 190 brebis). Entre 1979 et 1988, le nombre d'exploitations et le cheptel ont crû (respectivement de 10 % et 32%). L'élevage bovin s'est, lui, effondré. La prédation apparaît dans un contexte de "professionnalisation" d'un élevage ovin viande opéré par une population d'éleveurs jeune, ayant reconverti des élevages bovin en élevages ovin à leur installation.

Nous avons rencontré 15 éleveurs (près de 50 % des éleveurs de la zone) en croisant des critères de localisation d'exploitation, d'âge des éleveurs, de taille des troupeaux pour maximiser la diversité des situations. Au cours d'entretiens non directifs, nous avons abordé différents thèmes au niveau de l'exploitation et au niveau des systèmes d'élevage locaux. Ces thèmes sont scindés en deux grandes rubriques, d'une part les évolutions structurelles et organisationnelles à moyen terme et, d'autre part, les changements de pratiques au quotidien. Nous avons focalisé sur les pratiques de pâturage en regard des risques de prédation (Lasseur *et al.*, 2007). Nous avons retranscrit les entretiens et, pour les différents thèmes d'analyse retenus, nous avons procédé à une analyse de discours permettant de repérer les liens entre une pratique et les arguments mis en avant pour la justifier. Ceci nous permet d'identifier les différentes relations entre modalités matérielles de réalisation d'une pratique, conception du métier et position sociale à laquelle cette conception est rattachée (Darré *et al.*, 2004).

IV – Les évolutions à moyen terme des activités d'élevage

Les premières années de prédation, au lendemain d'une forte dynamique d'installation de jeunes éleveurs, ont vu disparaître nombre d'éleveurs plus âgés en marge de la dynamique de développement. Dans cette période, pour les éleveurs plus jeunes, quelques rares reconversions se sont effectuées. Pour la majorité des éleveurs, la question de la reconversion ou de l'abandon d'activité ne s'est pas posée à l'époque. Ils n'imaginaient pas que la prédation se pérennise.

Actuellement, pour les éleveurs en place, la question d'abandon de l'élevage ne se pose plus (nous notons cependant deux abandons récents). Mais le fait de continuer l'élevage ne repose pas sur une perspective dynamique. C'est parce qu'ils ne voient pas d'autres perspectives professionnelles qu'ils restent éleveurs. Ces éleveurs jugent qu'il n'est pas raisonnable de s'installer en élevage actuellement dans le secteur. Ceci s'argumente à partir d'une série d'éléments négatifs concernant leur situation :

(i) La dépendance économique vis-à-vis de mesures de soutien donne le sentiment que l'avenir dépend plus de décisions politiques à la pérennité incertaine que de la qualité de son travail. Ceci est renforcé par l'importance des soutiens liés au "plan loup".

(ii) Des conditions de travail se dégradant du fait des pratiques qu'il faut mettre en œuvre

pour la protection des troupeaux, dégradation renforcée par le manque d'équipement des montagnes.

(iii) La capacité à faire face aux attaques est liée à leur répartition entre les troupeaux présents. L'idée que la situation est tenable est ainsi liée à la présence du collectif d'éleveurs. Aucun ne voudrait être le dernier éleveur présent sur la zone mais chacun est persuadé que le problème se posera bientôt.

(iv) Des mesures de protection à mettre en place, perçues comme imposées par "l'extérieur", remettent en cause ce qui fonde le sens de leur métier pour nombre d'éleveurs (cf. infra).

Seuls les éleveurs nouveaux installés considèrent qu'il est raisonnable de s'installer. Ils affichent une forte passion pour ce métier et qu'il est normal "d'être en permanence avec le troupeau" même si cela contraint fortement le mode de vie. Mais la prédation apparaît là comme un obstacle supplémentaire à la réussite du projet d'installation, surtout si celle-ci a lieu hors cadre familial.

Les éleveurs sont pessimistes sur l'avenir de l'élevage local. Ils sont peu enclins à installer leurs enfants et les difficultés de reprises d'exploitations hors cadre familial semblent accrues. Peu d'éléments semblent préfigurer l'émergence de formes d'élevage permettant une cohabitation avec les loups. Enfin, la présence du loup réduirait la diversité des formes d'élevage : les quelques petits troupeaux associés à de la pluriactivité sont menacés; la spécialisation et le caractère exclusivement pastoral de l'activité se renforce (abandon de la fauche des prairies).

V – Les pratiques de pâturage et les parcs de regroupement nocturne

Les liens entre la mise en place de mesures de protection, les changements de pratiques s'y référant et les conceptions que les éleveurs ont de leurs activités sont analysés à propos de la mise en place de parcs de regroupements nocturnes. Nous montrons comment le cadre de référencement par les éleveurs des bonnes pratiques est alors bousculé.

Le jugement sur les changements de pratiques renvoie au sens que le praticien donne à son métier. En ce qui concerne les éleveurs ovins enquêtés ce sens s'articule autour de trois points forts : (i) tirer le meilleur parti possible de l'herbe au pâturage pour alimenter son troupeau en minimisant le recours à de l'aliment distribué en bergerie est un critère d'excellence technique ; (ii) produire de beaux agneaux à l'herbe ; un troupeau bien conduit au pâturage s'évalue en regard du poids moyen des agneaux vendus en fin d'été ; et (iii) faire manger l'herbe des montagnes en assurant une bonne pérennité de la ressource et ainsi minimiser à l'avenir les achats d'aliments.

Les pratiques des éleveurs visent à assurer le respect de ces trois préalables et inscrit ainsi dans un espace limité le système de pratiques à mettre en œuvre. L'évaluation de ce qu'il est possible de faire en termes de changement de pratique renvoie aussi à ce qu'il semble acceptable vis-à-vis des autres. Nous avons distingué deux dimensions de ce jugement : (i) le rapport au risque de prédation ; s'y oppose l'idée qu'un risque de se faire manger quelques brebis peut être assumé à l'idée qu'il faut absolument protéger le troupeau et se prémunir de toute prédation ; et (ii) les activités de l'éleveur ; s'y oppose l'idée qu'il faut être en permanence avec le troupeau à l'idée qu'il faut concilier activités de garde et autres activités, en particulier relations sociales et vie familiale.

Vis-à-vis de la préconisation d'utiliser des parcs de nuit pour protéger le troupeau, nous analysons comment se distinguent trois choix de conduite du troupeau en regard de ces modalités d'analyse.

1. Ne pas faire de parcs de nuit, mais orienter le troupeau vers les couchades les moins dangereuses

Les éleveurs acceptent alors une certaine part de risque qu'ils considèrent d'autant plus limitée qu'ils font confiance aux chiens de protection. L'argumentation repose sur l'idée que pour qu'un parc de nuit soit efficace, il faut y regrouper toutes les brebis et les chiens. Cela supposerait une garde serrée du troupeau toute la journée. Ceci serait d'autant plus nécessaire, difficile à réaliser et dérangent pour le troupeau que ce dernier est de taille importante, la montagne accidentée et (ou) embroussaillée. Cette perspective est associée au dérangement des animaux et à des pertes de croissance des agneaux. Il est considéré comme préférable de pratiquer la couchade libre en orientant le troupeau vers les lieux les moins dangereux. En anticipant bien, l'ensemble du troupeau s'y retrouvera avec les chiens pour la nuit. Ce choix est associé à de gros troupeaux, des montagnes difficiles et repose sur l'idée que le travail du berger consiste à gérer un subtil équilibre entre ce qu'il impose aux animaux et la marge qu'il leur laisse, ces derniers sachant ce qui leur est bon.

2. Rester avec le troupeau autant qu'il le faut et n'avoir recours au parc de nuit que si c'est compatible avec la bonne conduite au pâturage

Cette alternative qui permet de réduire les risques de prédation conditionne l'usage du parc de nuit à l'assurance que ce ne soit pas au détriment de la conduite au pâturage. Il s'agit ni de déranger le troupeau, ni de le rentrer le soir avant qu'il n'ait suffisamment mangé. Il y a débat autour de la capacité, dans ces conditions, à concilier une vie normale et un bon pâturage des animaux. En particulier en été où l'heure de fin de pâturage peut être très tardive. Il est reconnu localement que peu d'éleveurs peuvent avoir recours à cette pratique, il faut que la taille du troupeau, la montagne et ses équipements s'y prêtent. Un éleveur a de ce point de vue une position emblématique, il conduit un gros troupeau et le rentre tous les soirs tout en étant considéré comme ne négligeant pas ses animaux. Ceci est réalisé, du point de vue des autres éleveurs, au détriment de sa vie personnelle et peu, hormis les jeunes installés, se disent prêts à supporter ce rythme de vie.

3. Rentrer le troupeau tous les soirs en parcs pour être tranquille quitte à remettre en cause les bonnes pratiques de pâturage

Ce choix est justifié par la nécessité pour ces éleveurs d'éliminer tout risque de prédation, ne pas être inquiet pour le troupeau et pouvoir dormir. Cette pratique est souvent mise en œuvre par des éleveurs qui considèrent qu'"on" les oblige à adopter de telles pratiques ou de manière transitoire par des éleveurs qui se trouvent momentanément confrontés à des prédatons très fortes. Ce choix est décalé en références à ce que ces éleveurs considèrent comme de bonnes pratiques de pâturage. Ceci les conduit à émettre un jugement dévalorisant sur leurs activités.

Ainsi, la mise en place généralisée de parcs de nuit conduit les éleveurs soit à augmenter considérablement leurs contraintes en travail s'ils veulent rester en accord avec leurs références de bonnes pratiques, soit, s'ils veulent concilier garde et autres activités, à mettre en œuvre des pratiques qui sortent du cadre de références caractérisant localement un bon éleveur.

VI – Discussion et conclusion

Notre étude de cas a été réalisée dans le contexte particulier des vallées très pastorales de la frange côtière des Alpes du sud. Mais des résultats convergents ont été observés, en particulier en ce qui concerne les modalités de changements de pratiques, dans d'autres études sur la zone alpine française concernée par les problèmes de prédation (Silhol *et al.*, 2007 ; Garde *et al.*, 2007). Les enseignements que l'on tire de cette étude nous semblent ainsi avoir une portée plus générale.

Concernant les modifications des pratiques d'élevage, d'une manière générale notre étude illustre l'intérêt d'une analyse qui n'isole pas les pratiques les unes des autres mais s'intéresse à leur cohérence d'ensemble et à ce qui les justifie aux yeux des acteurs eux même. En ce qui concerne les conséquences de la prédation sur les pratiques d'élevage, c'est le fondement même des références de ces systèmes qui est en cause. Ainsi le triptyque qui fonde le système : recherche de l'autosuffisance, attention portée aux interactions troupeau-végétation pour pérenniser la ressource, le tout organisé autour d'une fonction de production affirmée, nous semble constituer un ensemble d'une grande cohérence envers ce qu'il est attendu des activités humaines et de leurs relations aux problématiques environnementales. Ceci reste tout à fait vrai si on s'intéresse plus spécifiquement au maintien de la biodiversité lorsqu'on se place dans une perspective assez large et non dans la perspective stricte de préservation de l'espèce *Canis lupus*. Ces systèmes ont fait la preuve de leurs capacités à exploiter des milieux difficiles et contribué à leur structuration. Il n'y a pas actuellement d'alternatives généralisables dans le champ agricole et de l'élevage. Mais on ne peut exclure le risque d'abandon de ces activités ou de basculement vers des systèmes plus intensifs.

Nous ne devons pas en déduire que la seule solution à cette question soit la disparition d'une des deux parties. Des adaptations des formes d'activités des éleveurs sont sans doute envisageables. Mais il convient de constater que la marge est étroite si on souhaite maintenir une pression de pâturage équilibrée sur les espaces pastoraux. Cette adaptation ne peut reposer sur des préconisations de pratiques touchant au cœur de la cohérence des systèmes et remettant en cause le sens que les éleveurs donnent à leur activité si ces préconisations sont pensées comme des transferts de solutions élaborées sans les éleveurs. Ainsi des refus de mettre en œuvre des propositions telles les parcs de nuit ne doivent pas être interprétés comme un refus systématique d'adaptation au nouveau contexte de production. Des tentatives d'imposition de ces mesures soit administrativement soit en stigmatisant ceux des éleveurs qui les refusent ne résoudront pas le problème. Il nous semble par contre que cette question de la prédation devrait donner lieu à un véritable travail d'accompagnement des acteurs locaux dans une recherche de solution. Dans ce contexte, les études sur les systèmes d'élevage participent à l'émergence d'innovations. Elles contribuent aussi à l'explicitation de ce qui fonde le sens et la cohérence des systèmes en cause. D'une manière générale, ces travaux plaident pour un rééquilibrage de la charge des contributions qu'il incombe à chaque partie dans les questions de cohabitation entre activité d'élevage et prédateurs. Compte tenu des incertitudes qui pèsent sur le lien entre préservation d'une espèce emblématique et conservation de la biodiversité, c'est d'un ensemble de mesures incluant la régulation de la population de prédateur dont il devrait être question.

Références

- Darré J.P., Mathieu A. et Lasseur J., 2004.** *Le sens des pratiques. Conceptions d'agriculteurs, modèles d'agronomes.* Science Update, INRA-Éditions, Paris.
- Garde L., Bacha S., Bataille J.F. et Gouty A.L., 2007.** Les éleveurs résidents en zone à loup : Perceptions et stratégies. Dans : *Loup Elevage, s'ouvrir à la complexité.* Cerpam, Manosque, p.180-191.
- Janet C., 2007.** Biodiversité : Entre perplexité et complexité (faits, débats et controverses à propos de la diversité biologique). Mieux comprendre l'actualité - notes de synthèse. INRA. SAE2, 12 p., <http://www.inra.fr/Internet/departements/ESR/comprendre/>
- Lasseur J., 2005.** Sheep farming systems and nature management of rangeland in french Mediterranean mountains areas. Dans : *Livestock Production Science*, 96, p. 87-95.
- Lasseur J., Garde L. et Gouty A.L., 2007.** La réorganisation des activités d'élevage en Vésubie-Roya. Dans : *Loup Elevage, s'ouvrir à la complexité.* Cerpam, Manosque, p. 192-201.
- Leguen R. et Sigwald A., 1999.** Le métier d'éleveur face à la politique de protection de la biodiversité. Dans : *Economie rurale*, 249, p. 41-48.
- Lémery B., 2003.** Les agriculteurs dans la fabrique d'une nouvelle agriculture. Dans : *Sociologie du travail*, 45, p. 9-25.
- Silhol A., Bataille J.F., Dureau R., Garde L. et Niez T., 2007.** Evaluation du schéma de protection de troupeaux en alpage : Coût, impact territorial. Dans : *Loup Elevage, s'ouvrir à la complexité.* Cerpam, Manosque, p. 166-179.